



Fédération
Syndicale
Unitaire

Madame la députée, Monsieur le député,

Le 5 mai prochain, vous allez vous prononcer sur le projet de loi relatif au renseignement.

Le projet de texte pose de très sérieux problèmes. Il déborde largement le seul champ de la lutte contre le terrorisme et instaure une surveillance généralisée de la population, sans contrôles efficaces ni contre-pouvoirs forts. Demain, le pouvoir en place, quel qu'il soit, pourra faire surveiller des citoyens et leurs entourages sans restrictions solides, sans contrôles indépendants, sans autorisations judiciaires.

Ce projet est considéré comme liberticide par bon nombre d'associations de la société civile, et de nombreuses institutions comme la CNIL, la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) font part de leurs fortes inquiétudes, sans parler des réserves sérieuses émises par la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Cette loi est censée « *donner un cadre légal à des pratiques courantes depuis longtemps* », ce qui n'est pas fait pour nous rassurer ! En effet, institutionnaliser l'atteinte aux libertés nous ferait justement entrer dans un régime d'exception.

E. Plenel rappelle avec pertinence ceci : « *La France a connu à plusieurs reprises, au cours de ce siècle, ces paniques provoquées par certains attentats, savamment exploitées par la réaction et qui ont toujours fait payer à la liberté les frais d'une sécurité menteuse* ». C'est le début d'un article du fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme, Francis de Pressensé, qui s'exprime ici en 1899 contre les lois d'exception votées en 1893-1894 sous le choc des attentats anarchistes qui ensanglantaient la IIIème République. Jaures, Blum et tant d'autres s'étaient alors élevés contre elles. Aujourd'hui, le contexte technologique est encore plus inquiétant : croisement de milliards de données et stockage dans le big data, capteurs de tous ordres qui vont envahir nos vies privées...

Le contexte politique l'est tout autant, avec la progression du front national et de ses thèses xénophobes, l'exclusion et de rejet de l'autre.

Légaliser, dans une telle situation, une surveillance généralisée, sans réserve, est une responsabilité historique qui pourra avoir des conséquences extrêmement graves sur les libertés individuelles et collectives.

Comme beaucoup d'autres organisations et citoyens, la FSU vous demandent d'écouter les voix nombreuses et averties et de **voter contre** ce texte le 5 mai.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de notre engagement et de notre vigilance.

Yves BORDE
Secrétaire Régional

FSU Aquitaine - 138, rue de Pessac – 33000 BORDEAUX

Téléphone : 05 57 81 62 49 - Mobile : 07 81 82 75 80 - Télécopie : 05 57 81 62 41 - Courriel : fsu.aquitaine@fsu.fr